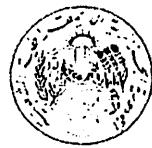


ALGERIA



الجزائر

Permanent Mission of Algeria
to the United Nations
New York

بعثة الجزائر الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Intervention de S.E.M Ramtane Lamamra
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Internationale**

**A l'occasion de la commémoration
de la Journée internationale
pour l'élimination totale des armes nucléaires**

New York, le 30 septembre 2015

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter pour l'organisation de cette réunion à un moment très important au cours duquel la communauté internationale célèbre à la fois, le 70^e anniversaire de la création des Nations Unies, et la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Je voudrais également saluer l'engagement du Secrétaire Général, M. Ban Ki-Moon, pour ses efforts en faveur de la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Iran au non du Mouvement des Pays Non-Alignés et par l'Iraq au nom des Etats arabes.

Monsieur le Président,

A l'instar de plusieurs pays, en particulier ceux du Mouvement des Non-Alignés, l'Algérie est convaincue que la première priorité de la communauté internationale demeure la réalisation du désarmement nucléaire. Il s'agit d'un objectif primordial pour l'humanité, dans la mesure où la menace que présentent ces armes pour la survie de l'humanité est persistante.

La mise en œuvre de bonne foi et sans équivoque des engagements convenus au plan international dans le domaine du désarmement est de nature à faire avancer de façon significative le processus d'élimination des arsenaux nucléaires.

A cet effet, mon pays réaffirme l'importance capitale de la mise en œuvre intégrale et effective à l'échelle universelle du Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires comme cadre légal fondamental pour que la vision d'un monde sans armes nucléaires devienne une réalité. Cet instrument demeure, à nos yeux, la base légale et le cadre de référence pour l'élimination totale de ces armes.

L'adhésion de la quasi-totalité des pays au TNP démontre le solide et large soutien de la communauté internationale à cet instrument. Nous nous félicitons, à cette occasion, de l'adhésion de la Palestine au TNP et nous lançons un appel à ceux qui restent en dehors de ce cadre de le rejoindre au plus vite.

Dans ce contexte, l'Algérie, qui a présidé la 9^e Conférence d'examen du TNP, note avec regret l'absence de consensus sur le document final de cette Conférence, ratant ainsi, l'opportunité offerte à la communauté internationale pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

Il est clair que le désarmement nucléaire ne peut être atteint que si les Etats nucléaires assument leurs responsabilités de traduire dans les faits les mesures convenues lors des Conférence d'examen du TNP de 2010, en particulier l'engagement sans équivoque des Etats dotés de l'arme nucléaire à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du TNP.

Monsieur le Président,

L'Algérie déplore le peu de progrès réalisé dans ce domaine, tant que des ogives nucléaires continuent d'être au service des politiques des puissances nucléaires fondées sur des doctrines anciennes de dissuasion nucléaire datant de la guerre froide. Au regard de ce constat, il est évident que le véritable obstacle qui empêche le désarmement nucléaire réside dans ces doctrines de dissuasion.

Pour la communauté internationale, il n'est pas acceptable que la Conférence du Désarmement soit empêchée d'agir pour des questions aussi importantes pour la survie de l'humanité. Il faut absolument que nous fassions preuve de volonté politique pour faire en sorte que la CD soit rétablie dans sa vocation, afin d'entamer des négociations sur l'ensemble des thèmes.

Dans ce contexte, nous réitérons l'appel lancé par le Mouvement des Non-Alignés pour engager rapidement des négociations pour la conclusion d'une Convention globale visant l'élimination complète des armes nucléaires. Il s'agit, en fait, de délégitimer les armes nucléaires, étape nécessaire si nous voulons réellement débarrasser le monde de leur danger.

Monsieur le Président,

Les traités mettant en place des zones exemptes d'armes nucléaires couvrant plusieurs régions dans le monde constituent une mesure importante sur la voie du désarmement nucléaire, à l'instar du Traité de Pélindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, contribuant ainsi, à la consolidation du régime de non-prolifération.

D'autres régions dans le monde se sont également dotées de tels Traité. Nous nous en félicitons. Toutefois, l'Algérie regrette que la région du Moyen-Orient demeure dépourvue d'un tel statut 20 ans après l'adoption par la Conférence d'examen et d'extension du TNP de 1995 de la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

Nous soulignons, à cet égard, notre attachement à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir cette région des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

Je ne peux conclure, Monsieur le Président, sans réitérer notre conviction que la seule garantie contre l'emploi et la menace d'emploi de ces armes réside dans leur élimination totale, en vue de réaliser l'objectif de l'édification d'un monde plus sûr pour tous et d'instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt de armes nucléaires.

Nous vous remercions de votre attention.